

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE N° 006-2026

L'an deux mille vingt-six, le 15 avril 2026 à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Limay, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur NEDJAR Djamel Président du CCAS.

Présents : Monsieur NEDJAR Djamel, Madame BOULET Isabelle, Madame EL HAJOUI Rachida, Madame SARRAZIN Muriel, Madame JUMEL Maria, Monsieur MAILLARD François, Monsieur RUBANY Jean-Marc, Madame MAICHOUF Ahlam, Madame DARMOCHOD Yolande, Madame BRAMS Joëlle, Madame BAPTISTE Monique, Madame SCHEYDER Mireille, Monsieur CHAHROKNI Nosrat, Madame CIPRIANI Fatima.

Excusés : Madame MACKOWIAK Ghyslaine, Madame LE PORT Michèle et Monsieur JEGOU Serge.

Objet : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DU CCAS DU BUDGET 2026

Vu les articles R.123-16 à R.123-26 du Code de l'Action Sociale et de la Famille relatifs au fonctionnement du Conseil d'Administration du CCAS,

Vu l'article L.123-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant les compétences du Conseil d'Administration du CCAS,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.123-4 à L.123-9,

Vu l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dit loi NoTRe,

CONSIDERANT que le débat d'orientation budgétaire du CCAS doit avoir lieu avant l'examen du Budget Primitif 2026,

CONSIDERANT que le DOB est un exercice réglementaire imposé par l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Sa vocation est d'éclairer les choix qui détermineront les priorités budgétaires et l'évolution financière du CCAS,

CONSIDERANT que pour les CCAS de plus de 3500 habitants, le débat d'orientation budgétaire doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB), suite à la mise en œuvre de la M57, précisant l'évolution des dépenses et des recettes en section de fonctionnement comme en section d'investissement ainsi que les objectifs.

Le rapport d'orientation budgétaire doit présenter les principales orientations qui sont retenues dans le budget primitif 2026.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Entendu la présentation des orientations budgétaires,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- ✓ De dire qu'un débat a eu lieu sur la politique budgétaire d'ensemble exposée,
- ✓ D'approuver les principes présentés lors de la tenue des débats et du rapport relatif au débat d'orientation budgétaire 2026 ci-annexé.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Le Président,

Djamel NEDJAR.



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès du CCAS, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture
Le : 16/04/2026
Et Publication ou notification
Du : 16/04/2026

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Délibération sur le rapport d'orientation budgétaire

Date de transmission de l'acte : 16/04/2026

Date de réception de l'accusé de
réception : 16/04/2026

Numéro de l'acte : DELIB006-2026 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 078-267801025-20260416-DELIB006-2026-DE

Date de décision : 16/04/2026

Acte transmis par : Corinne LELONG

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE CCAS 2026

CCAS de LIMAY

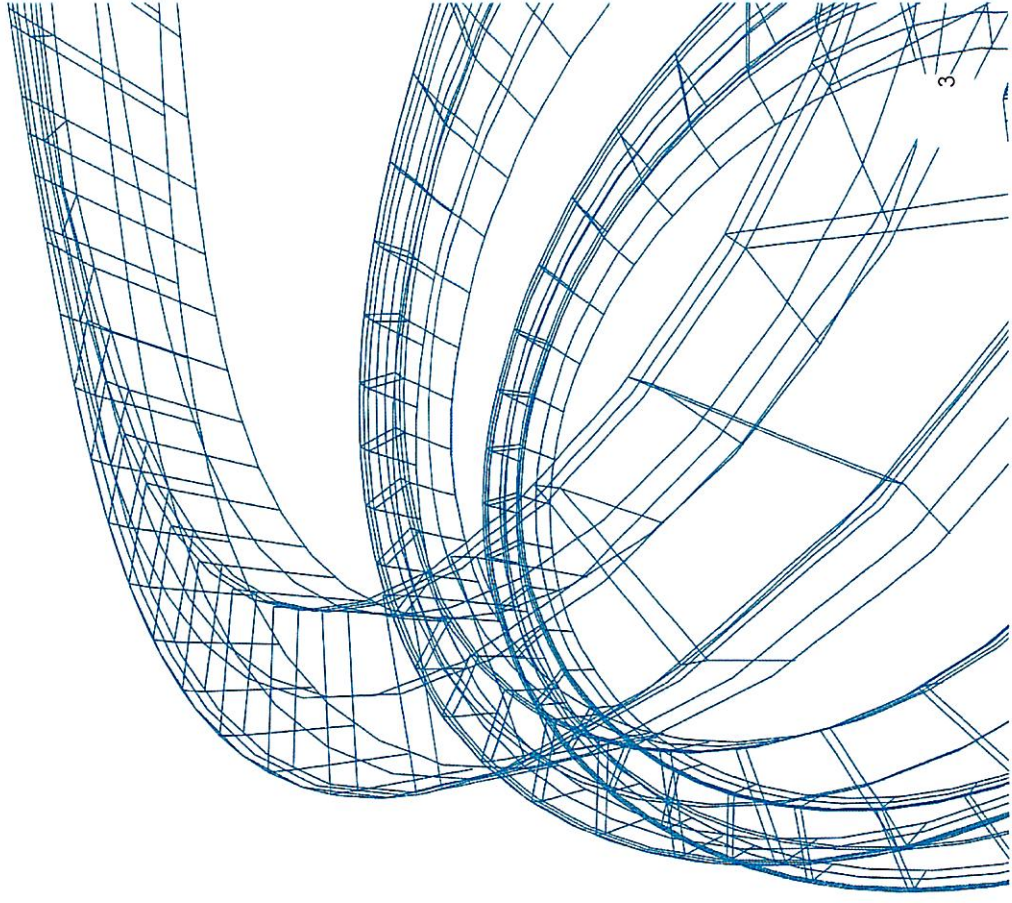
07/04/2026

2026_034

TABLE DES MATIÈRES

01	INTRODUCTION	3
02	CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET LÉGISLATIVE	6
2.1	L'ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS MACROÉCONOMIQUES	7
2.2	LE CONTEXTE DES FINANCES LOCALES	15
03	LA SITUATION FINANCIÈRE DU CCAS DE LIMAY	19
3.1	ORGANISATION DU CCAS ET PRINCIPALES ACTIONS 2025	20
3.2	CFU 2025 PROVISoire	25
04	LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026	29
4.1	LES PRIORITÉS DU BUDGET 2026 DANS UN CONTEXTE INCERTAIN	30
4.2	LES ORIENTATIONS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	32
4.3	LES ORIENTATIONS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	37

INTRODUCTION



1.1. INTRODUCTION

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est un exercice réglementaire imposé par l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Sa vocation est d'éclairer les choix qui détermineront les priorités budgétaires et l'évolution de la situation financière du CCAS. (Centre Communal d'Action Sociale).

Suite à la mise en œuvre de la M57 au 1^{er} janvier 2024, **le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB)** doit être présenté au Conseil d'Administration dans les dix semaines précédant le vote du budget primitif conformément à l'article L5217-10-4 du CGCT. Il vise à compléter **l'information économique et financière de l'assemblée délibérante dans la perspective du vote ultérieur du budget et constitue à ce titre une étape fondamentale du cycle budgétaire.**

Le contenu du ROB définit notamment par l'article D.2312 du CGCT qui prévoit que, pour les communes de plus de 3 500 habitants, ce rapport comprend principalement:

- **Les orientations budgétaires envisagées** portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les relations financières entre la collectivité et son intercommunalité
- **Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette et les perspectives pour le projet de budget.** On retrouve notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le ROB comporte en outre des informations relatives à la structure des effectifs et aux dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget (évolution de la masse salariale).

1.1. INTRODUCTION

Le ROB est aussi l'occasion de positionner la collectivité dans un environnement territorial élargi en présentant les éléments de contexte susceptibles de l'impacter et d'exposer la situation financière de la collectivité ainsi que ses choix budgétaires et les projections financières en résultant.

La loi prévoit également que le rapport relatif au DOB est mis en ligne dans des conditions garantissant gratuité et facilité d'accès par le public pour consultation comme pour téléchargement. Cette mise à disposition du public intervient dans un délai d'un mois à compter de la date du débat d'orientations budgétaires en Conseil Municipal.

Il est ainsi proposé ci-après le rapport d'orientations budgétaires 2026 qui permettra au Conseil d'Administration de débattre.

Les indications fournies dans ce document le sont à titre indicatif, basées sur les données estimées (clôture budgétaire en cours) et sont donc susceptibles d'évoluer.

02

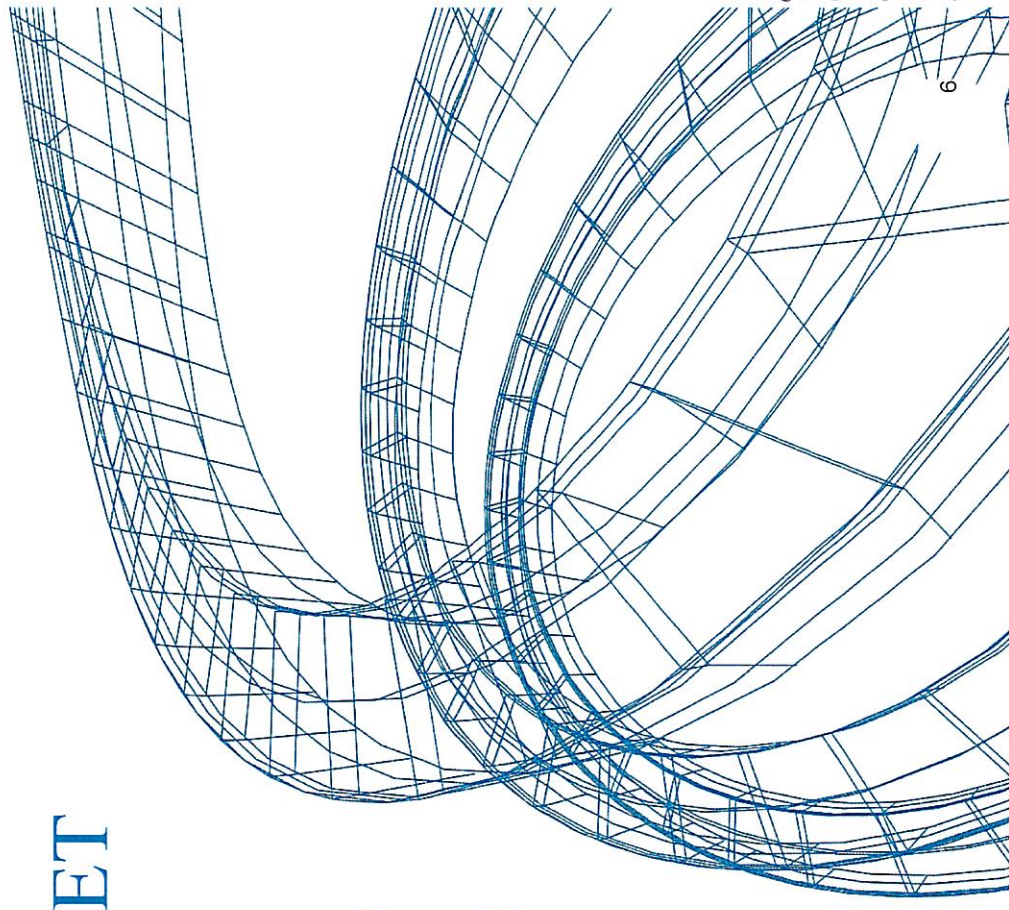
CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET LÉGISLATIVE

2.1 L'ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS
MACROÉCONOMIQUES

7

2.2 LE CONTEXTE DES FINANCES LOCALES

15

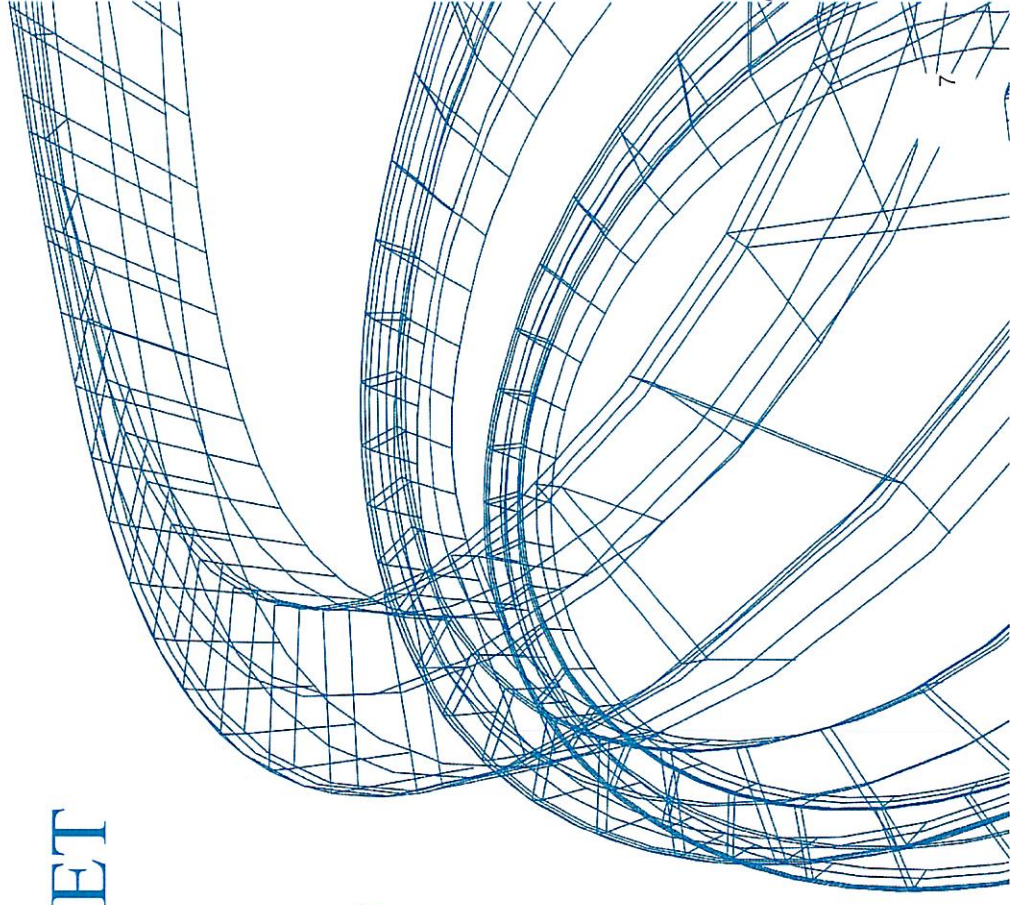


02

CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET LÉGISLATIVE

2.1 L'ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS
MACROÉCONOMIQUES

2.2 LE CONTEXTE DES FINANCES LOCALES



7

13

2026-040

7

2.1. L'ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS MACROÉCONOMIQUES

Sur le plan international:

En décembre 2025, l'économie mondiale demeure inscrite dans **une trajectoire de croissance modérée**, dans un environnement durablement affecté par la montée des politiques protectionnistes et par la recomposition des chaînes de valeur internationales.

D'après les Perspectives de l'économie mondiale (PEM) du Fonds monétaire international (FMI), la dynamique mondiale stagnerait une nouvelle fois en 2026, avec une croissance avoisinant à nouveau les **3,3 % en 2026** (taux enregistré à 3,3% en 2025 et en 2024 selon le FMI), puis **3,2 % en 2027**. Ce rythme, inférieur à celui observé avant la crise, traduirait néanmoins une activité qualifiée d'« atone mais résiliente ».

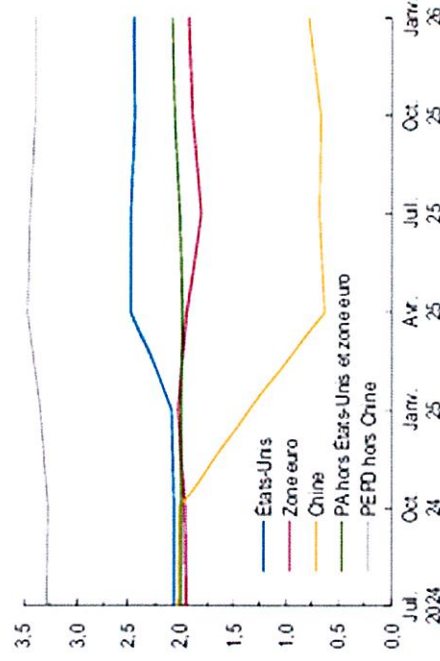
Cette évolution recouvre des situations contrastées selon les zones géographiques. La croissance atteindrait environ **1,8 %** dans les économies avancées, pénalisées par des conditions financières encore restrictives, des gains de productivité limités et des marchés du travail demeurant sous tension. À l'inverse, les pays émergents et en développement, avec une croissance légèrement supérieure à **4 %** annoncée pour 2026 et 2027, continueraient de soutenir l'essentiel de la dynamique économique mondiale.

À l'échelle internationale, **l'inflation poursuivrait son ralentissement**, tout en restant supérieure aux objectifs dans certains grands pays. Dans ce contexte, l'environnement économique mondial reste marqué par une fragilité persistante et un niveau élevé d'incertitudes, constituant un cadre déterminant pour l'évolution des finances publiques françaises et les orientations budgétaires des collectivités territoriales.

Par ailleurs, le resserrement des politiques commerciales américaines, dans un contexte de repli protectionniste, continue de peser sur les échanges internationaux et d'intensifier la concurrence au sein d'une économie mondiale fortement interdépendante. Malgré les orientations portées par l'administration Trump, l'économie des États-Unis demeure confrontée à une inflation encore élevée, tandis que la croissance ralentit sous l'effet d'un affaiblissement de la consommation et d'une dynamique des exportations relativement peu soutenue.

À l'inverse, la Chine, autre pilier de l'économie mondiale, pourrait connaître un rebond modéré de son activité, soutenu par des mesures de relance et par un ajustement du yuan favorable à la compétitivité des exportations, en dépit d'un environnement commercial international plus contraint.

Graphique 5. Les dynamiques d'inflation divergent
(Prévisions d'inflation pour 2026, en pourcentage, en glissement annuel)



Source : calculs des services du FMI.
Note : L'axe des abscisses indique les mois de publication des Perspectives de l'économie mondiale. Pour les deux agrégats, la valeur correspond à la médiane du groupe. PA = pays avancés ; PEPO = pays émergents et pays en développement.

2.1. L'ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS MACROÉCONOMIQUES

Sur le plan national:

L'économie française devrait enregistrer une croissance de 0,8% en 2025 selon l'INSEE et 0,7% selon la Banque de France. L'évolution de la situation politique et budgétaire en France constitue un aléa important, tout comme les tensions géopolitiques et commerciales sur le plan international.

Les deux institutions prévoient un rebond de l'activité en 2026 (1,3% pour la Banque de France).

Évolution en %	2024	2025	2026	2027
Croissance du PIB réel	1,1	0,7	0,9	1,1
Taux de variation des prix à la consommation (IPCH)	2,3	1,0	1,3	1,8
Taux de chômage (BIT, France entière, fin d'année)	7,4	7,5	7,6	7,4

Source : [Banque de France](#), 15 septembre 2025.

2.1. L'ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS MACROÉCONOMIQUES

Produit Intérieur Brut (PIB)

Selon les projections de la Banque de France arrêtées début décembre 2025, la croissance française resterait modérée dans un contexte d'incertitude politique, budgétaire et fiscale élevée.

Les projections publiées en décembre avaient été établies avant l'adoption définitive du budget 2026 et reposaient alors sur une hypothèse conventionnelle fondée sur les projets de loi de finances initiaux.

Après **+1,1 % en 2024**, le PIB progresserait de **+0,9 % en 2025**, soutenu notamment par la production de matériels de transport et le dynamisme des exportations.

La croissance atteindrait ensuite **+1,2 % en 2026** et **+1% en 2027**, puis **+1,1 % en 2028**.

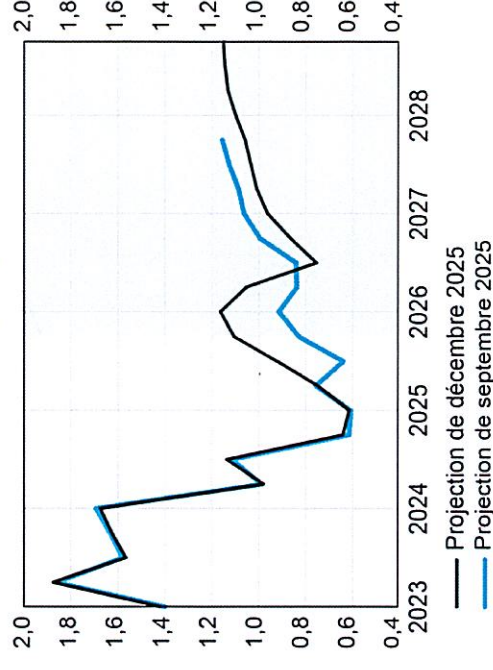
Cette progression serait portée par le redressement progressif de la consommation des ménages et de l'investissement privé.

En 2025, la consommation demeurerait toutefois freinée par un niveau d'épargne élevé lié à l'incertitude.

La Banque de France souligne enfin que le maintien d'une instabilité politique, budgétaire et aujourd'hui internationale avec l'accentuation des conflits au Moyen-Orient continuerait de peser sur l'activité.

Graphique 1 : Croissance du PIB réel

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Croissance du PIB réel

Source: Insee jusqu'au troisième trimestre 2025, projections Banque de France sur fond bleuté.

2.1. L'ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS MACROÉCONOMIQUES

Inflation

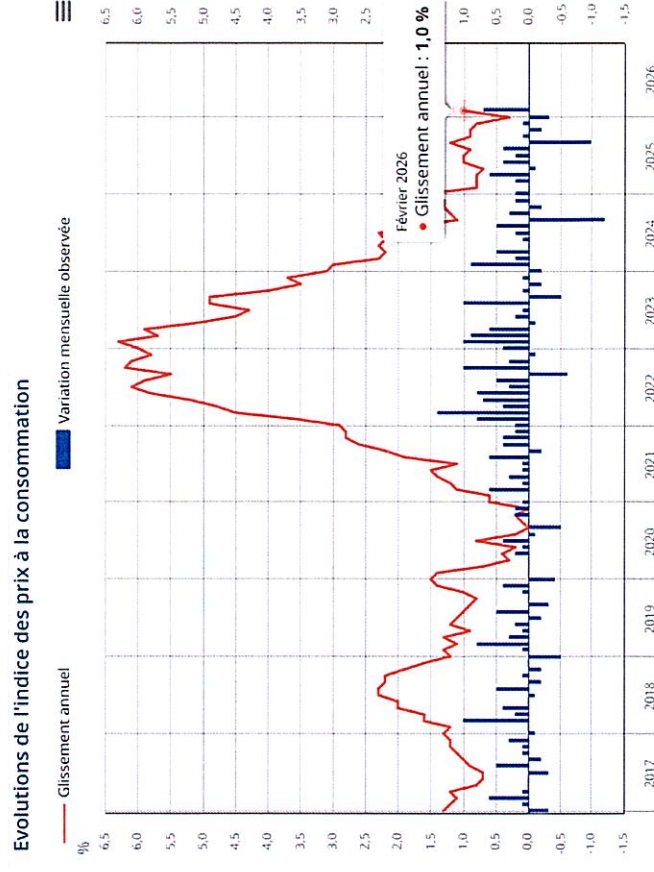
Après un net reflux en 2025, l'inflation repartirait légèrement en début d'année 2026.

Selon l'estimation provisoire de l'Insee, les prix à la consommation augmenteraient de **+1,0 % sur un an en février 2026**, après +0,3 % en janvier ; l'IPCH atteindrait +1,1 %, après +0,4 % le mois précédent.

Cette remontée s'expliquerait d'abord par un effet de base sur les prix de l'énergie, lié à la forte baisse des prix de l'électricité intervenue en février 2025. Les prix des produits manufacturés reculeraient moins fortement, tandis que les prix de l'alimentation, des services et du tabac accéléreraient également.

Sur un mois, les prix rebondiraient de +0,7 % en février (+0,8 % pour l'IPCH), sous l'effet notamment de la hausse saisonnière des services de transport et de la fin des soldes sur les produits manufacturés.

Malgré cette remontée ponctuelle, l'inflation resterait à un niveau modéré. Pour les collectivités, la contrainte demeure toutefois sensible, les effets du niveau élevé des prix passés continuant de se diffuser dans les marchés et les dépenses de fonctionnement.



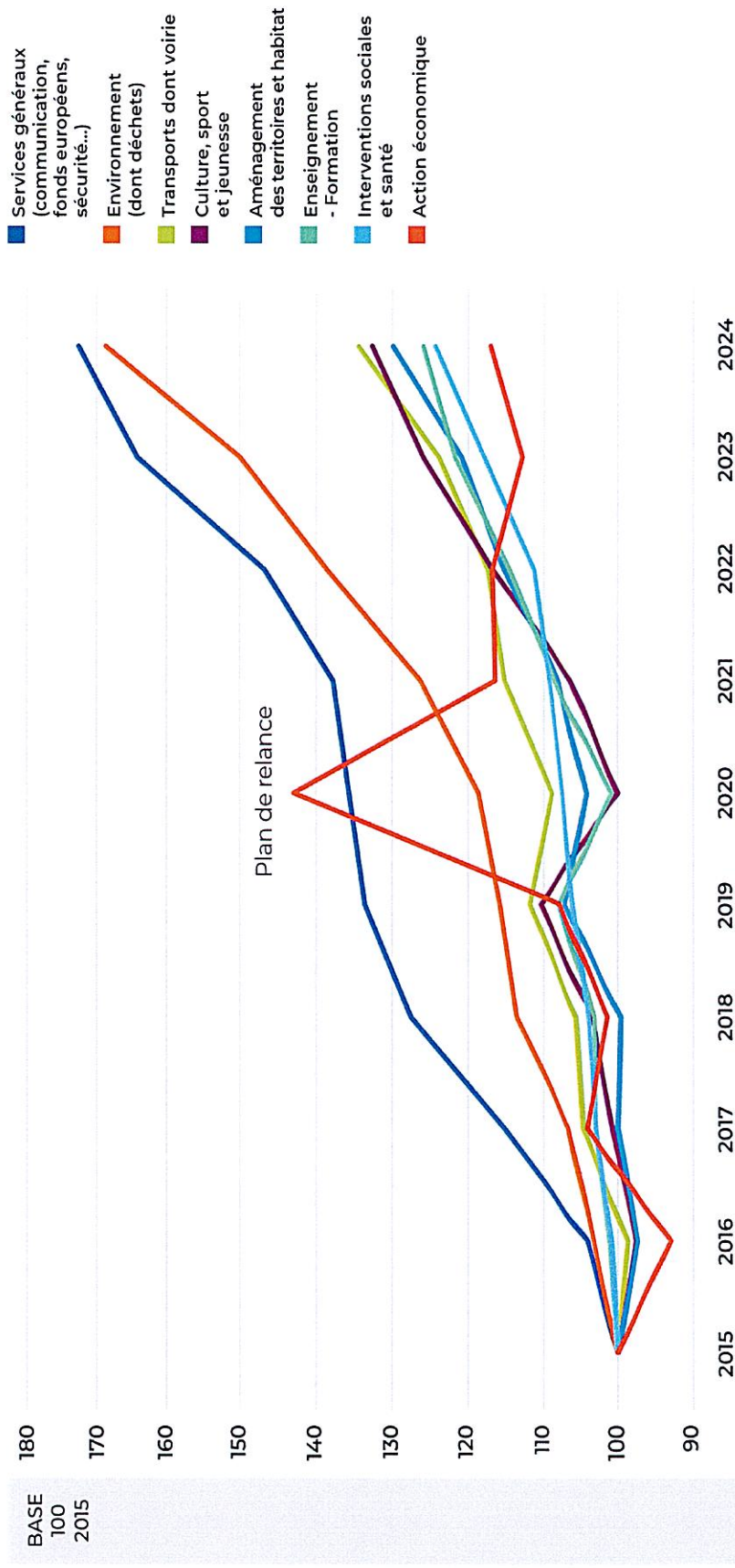
Indice des prix à la consommation

Source: Insee – février 2026

2.1. L'ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS MACROÉCONOMIQUES

Évolution des budgets locaux par politique publique

© La Banque Postale



Source : traitement LBP des balances comptables DGFIP 2015-2024, présentation fonctionnelle, BP+BA.

Les premiers éléments d'analyse pour 2025¹, issus d'un échantillon de budgets primitifs, laissent envisager un retournement de situation avec des arbitrages en défaveur de certaines politiques, l'action économique étant la plus touchée.

2.1. L'ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS MACROÉCONOMIQUES

Chômage

Le marché du travail resterait globalement résilient, malgré des signes d'ajustement. Au troisième trimestre 2025, l'emploi total progresserait légèrement, soutenu par l'emploi public et l'emploi non salarié, tandis que l'emploi salarié marchand demeure quasi stable. Dans le même temps, les indicateurs conjoncturels signalent un climat de l'emploi encore dégradé, bien qu'en légère amélioration.

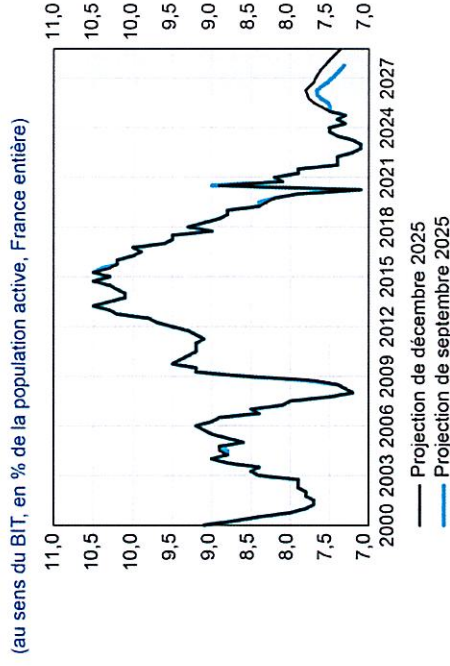
Selon la Banque de France, le taux de chômage atteindrait **7,6 % en moyenne en 2025**, puis augmenterait légèrement à **7,8 % en 2026**, avant de refluer à 7,6 % en 2027 puis à 7,4 % en 2028. L'emploi total continuerait ainsi de progresser modestement jusqu'à fin 2026, avant une reprise plus marquée, mais à un rythme inférieur à celui observé après la crise sanitaire.

Déficit et Dette publique

La réduction du déficit public se poursuivrait, mais à un rythme insuffisant pour stabiliser la dette.

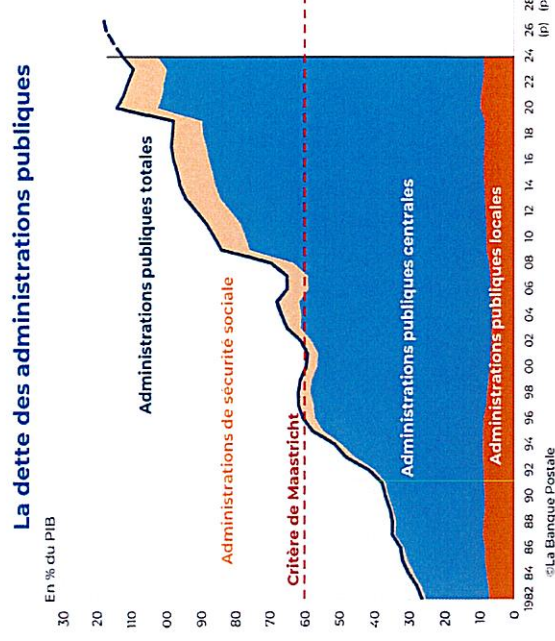
En 2025, le déficit public atteindrait **5,4 % du PIB**, en amélioration par rapport à 2024, sous l'effet principalement de mesures fiscales renforçant les prélèvements obligatoires. En 2026, il serait probablement proche de **5 % du PIB**, un niveau un peu plus dégradé que les hypothèses initiales.

Au-delà, le déficit continuerait de se réduire progressivement, mais l'ajustement budgétaire resterait insuffisant pour enrayer la hausse de l'endettement. Le ratio de dette publique poursuivrait ainsi sa progression sur tout l'horizon de prévision pour **dépasser légèrement 120 % du PIB en 2028**, creusant encore l'écart avec la moyenne de la zone euro.



Taux de chômage

Source: Insee jusqu'au 3^{ème} trimestre 2025



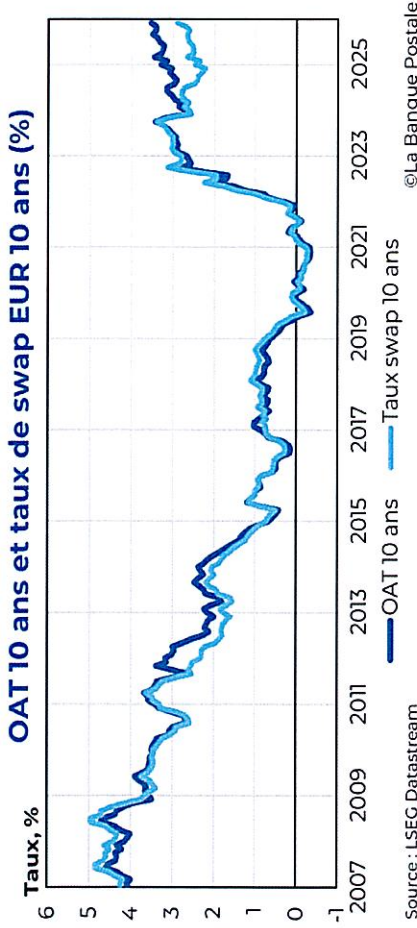
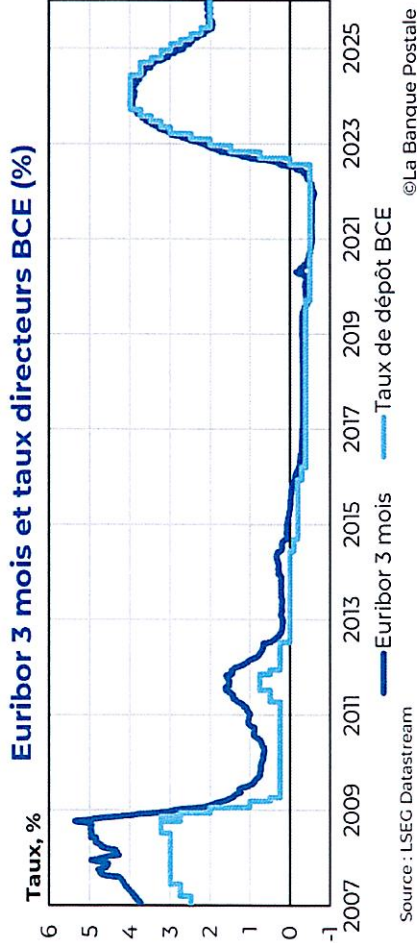
2.1. L'ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS MACROÉCONOMIQUES

Taux d'intérêt

Le reflux de l'inflation en zone euro, revenue globalement autour de la cible de 2 %, a permis à la BCE (Banque Centrale Européenne) de poursuivre la normalisation de sa politique monétaire. Le taux de dépôt a ainsi été ramené de **4,00 % en juin 2024 à 2,00 % en juin 2025**, à l'issue de huit baisses successives. La BCE considère désormais être proche de la fin de ce cycle d'assouplissement, et les marchés n'anticipent pas, à ce stade, de nouvelle évolution des taux directeurs en 2026.

En revanche, cette détente des taux courts ne s'est pas traduite par une baisse des taux longs. En zone euro, le taux souverain allemand à 10 ans est remonté à **2,8 % fin 2025**, notamment sous l'effet des annonces de relance budgétaire en Allemagne et des tensions observées sur les taux mondiaux. En France, l'instabilité politique continue de peser sur les conditions de financement : le taux de **l'OAT à 10 ans atteindrait 3,6 % fin 2025**, contre **3,0 % fin 2024**, avec un écart durablement plus élevé vis-à-vis de l'Allemagne.

Pour les collectivités locales, ce contexte se traduit par une amélioration sur les financements à court terme, mais des conditions de financement de long terme qui demeurent relativement tendues. L'évolution du contexte politique et budgétaire restera donc déterminante pour l'orientation des taux en 2026.

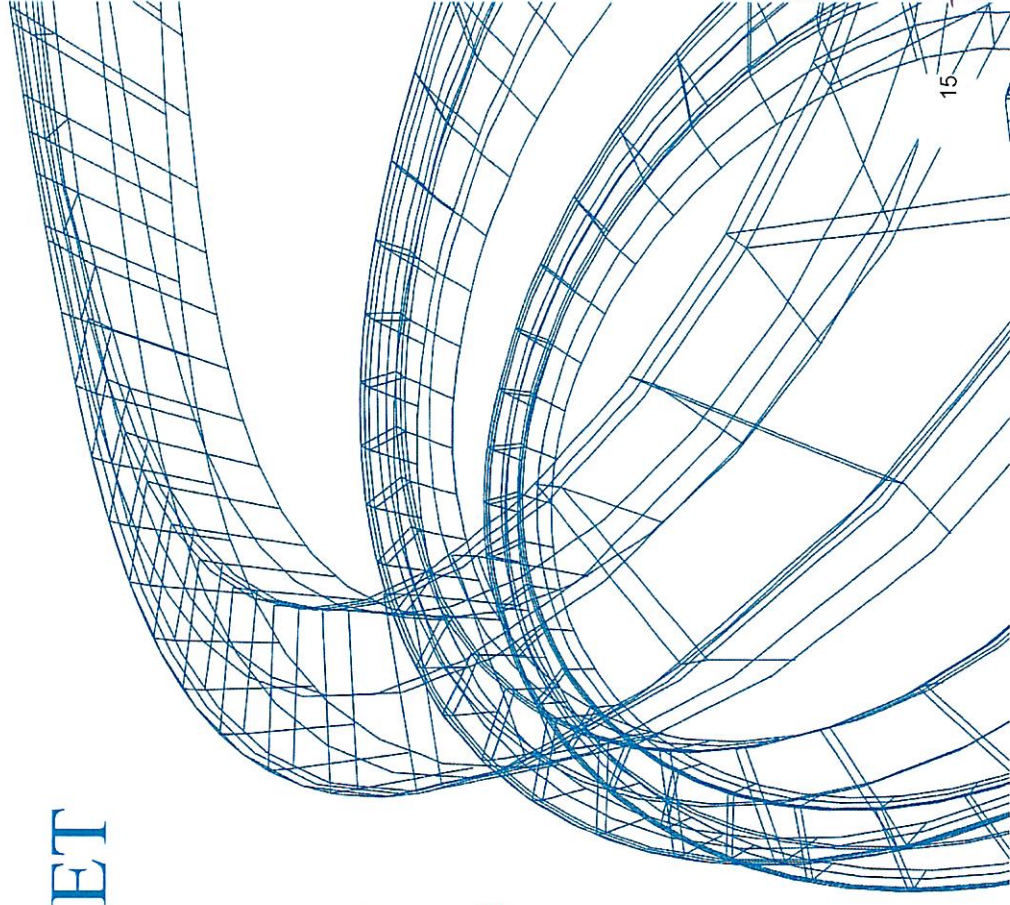


02

CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET LÉGISLATIVE

2.1 L'ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS
MACROÉCONOMIQUES

2.2 LE CONTEXTE DES FINANCES LOCALES



2026-048

2.2. LE CONTEXTE DES FINANCES LOCALES

Mesures législatives et réglementaires

- Après son examen parlementaire, le projet de loi de finances pour 2026 a été considéré comme adopté en lecture définitive le 2 février 2026 en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. La loi de finances pour 2026 a ensuite été promulguée le 19 février 2026 et publiée au Journal officiel le 20 février 2026.
- Cette loi s'inscrit dans la poursuite de la stratégie de redressement des finances publiques. Elle intervient dans un contexte de forte contrainte budgétaire et de dette publique élevée, avec un objectif de déficit public proche de 5 % du PIB en 2026. Pour les collectivités territoriales, elle combine le maintien des concours financiers de l'État et plusieurs mesures d'ajustement participant à l'effort global de redressement des comptes publics.
- **Les principaux points concernant les collectivités locales sont les suivants:**
 - **Gel de la DGF en 2026** : le montant global de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) est maintenu à son niveau de 2025. Pour les communes, cela signifie une enveloppe stable en valeur mais non revalorisée malgré l'inflation. En pratique, la hausse de la péréquation (DSU et DSR) est financée en partie par écrêtement de la dotation forfaitaire des communes, ce qui peut peser sur les communes non ou peu bénéficiaires de ces dotations.
 - **Progression de la péréquation verticale** : les enveloppes de DSU et DSR continuent d'augmenter en 2026. Cette mesure est favorable aux communes éligibles, mais elle est financée sans abondement supplémentaire de l'État, ce qui renforce l'effet redistributif au sein du bloc communal. Pour une commune comme Limay, l'impact dépendra donc de son niveau d'éligibilité à ces dotations.
 - **Exonération du DILICO 2** : en 2026, les communes ne sont pas concernées par le nouveau prélèvement DILICO 2, qui porte principalement sur les EPCI à fiscalité propre, les départements et les régions.
 - **FCTVA** : la loi de finances pour 2026 crée une **année blanche de FCTVA pour les intercommunalités**, liée au décalage d'un an du versement. Cette mesure ne vise pas directement les communes ; pour Limay, l'impact serait donc surtout indirect, via l'EPCI si celui-ci voit sa capacité d'investissement ou son autofinancement affectés.

2.2. LE CONTEXTE DES FINANCES LOCALES

Mesures législatives et réglementaires

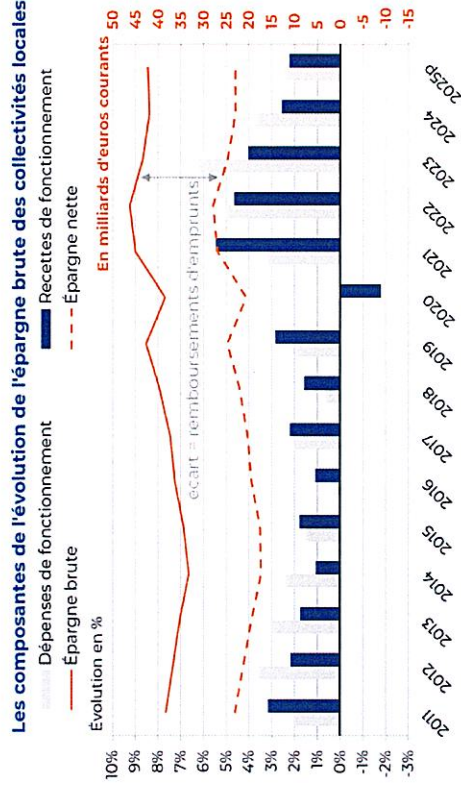
- **Diminution DC RTP** : la loi de finance initiale 2026 réduit fortement la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe en 2026, avec une **disparition quasi-totale de la dotation**.
- **Rabot des FD RTP** : la LFI prévoit une baisse de -23% des Fonds Départementaux de Péréquation de Taxe professionnelle mais avec de fortes disparités entre départements puisque seuls 48 départements en perçoivent encore.
- **Réforme de la fiscalité des logements vacants** : à compter du **1er janvier 2027**, la TLV et la THLV sont fusionnées en une **taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH)**. Le produit de cette taxe sera affecté au budget des **communes ou des EPCI** à fiscalité propre.
- **Valeurs locatives et fiscalité locale** : l'intégration des valeurs locatives actualisées des locaux professionnels est **reportée à 2027**, avec prorogation en 2026 du mécanisme atténuateur dit de « planchonnement ». Par ailleurs, la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation est elle aussi décalée. Ces reports limitent les variations brutales de bases fiscales à court terme pour les communes.
- **Établissements industriels** : à compter de **2027**, la revalorisation annuelle des valeurs locatives des établissements industriels sera alignée sur celle des autres locaux professionnels.
- **Taxe d'aménagement** : la LFI modifie certaines règles de recouvrement, notamment avec l'abaissement du seuil des « grands projets » soumis à acompte et l'amélioration de la taxation d'office pour certaines constructions non déclarées ou irrégulières.
- **CNFPT** : la loi plafonne à **396,98 M€** les recettes de cotisations perçues par le CNFPT, alors même que les collectivités continuent de verser leur cotisation au taux habituel.
- **TFPNB agricole** : la compensation par l'État de l'exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties agricoles est relevée en 2026.

2.2. LE CONTEXTE DES FINANCES LOCALES

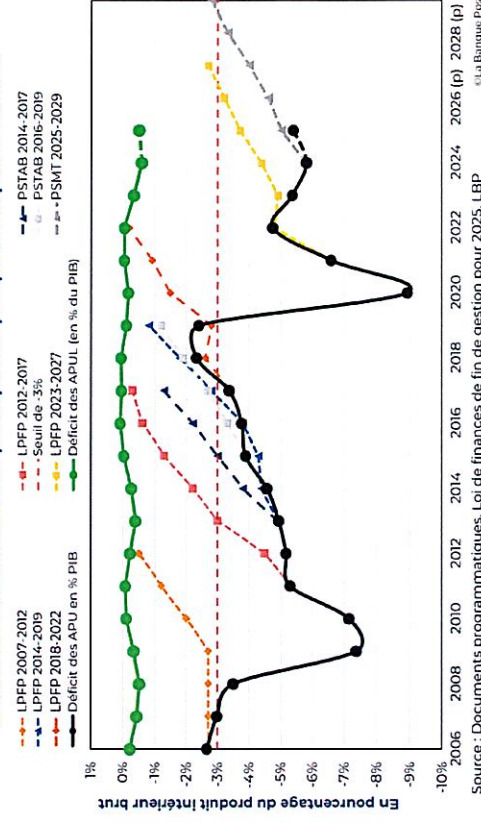
Bilan estimé des finances locales 2025

- Les finances locales resteraient sous tension en 2025, dans le prolongement des fragilités observées en 2024. Les dépenses de fonctionnement continueraient de progresser légèrement plus vite que les recettes de fonctionnement, ce qui maintiendrait une pression sur les marges de manœuvre des collectivités. Dans ce contexte, **l'épargne brute se stabiliserait globalement en 2025**, sans retrouver une dynamique réellement favorable.
- Parallèlement, le niveau des investissements locaux resterait élevé en 2025, à un niveau proche de celui atteint en 2024, avec un financement reposant davantage sur le recours à l'emprunt. Cette dynamique d'équipement se traduirait par une nouvelle hausse de l'encours de dette des collectivités, qui atteindrait **environ 220 Md€ fin 2025**.
- Rapporté à la richesse nationale, cet endettement demeurerait toutefois contenu autour de **7% à 8% du PIB**, soit un niveau très inférieur à celui de l'ensemble des administrations publiques. Au total, le bloc local conserverait une capacité d'investissement soutenue, mais dans un cadre financier plus contraint, marqué par une épargne moins abondante et un recours accru à l'endettement.

Encours de dette des collectivités locales



Déficit des administrations publiques et perspectives pluriannuelles



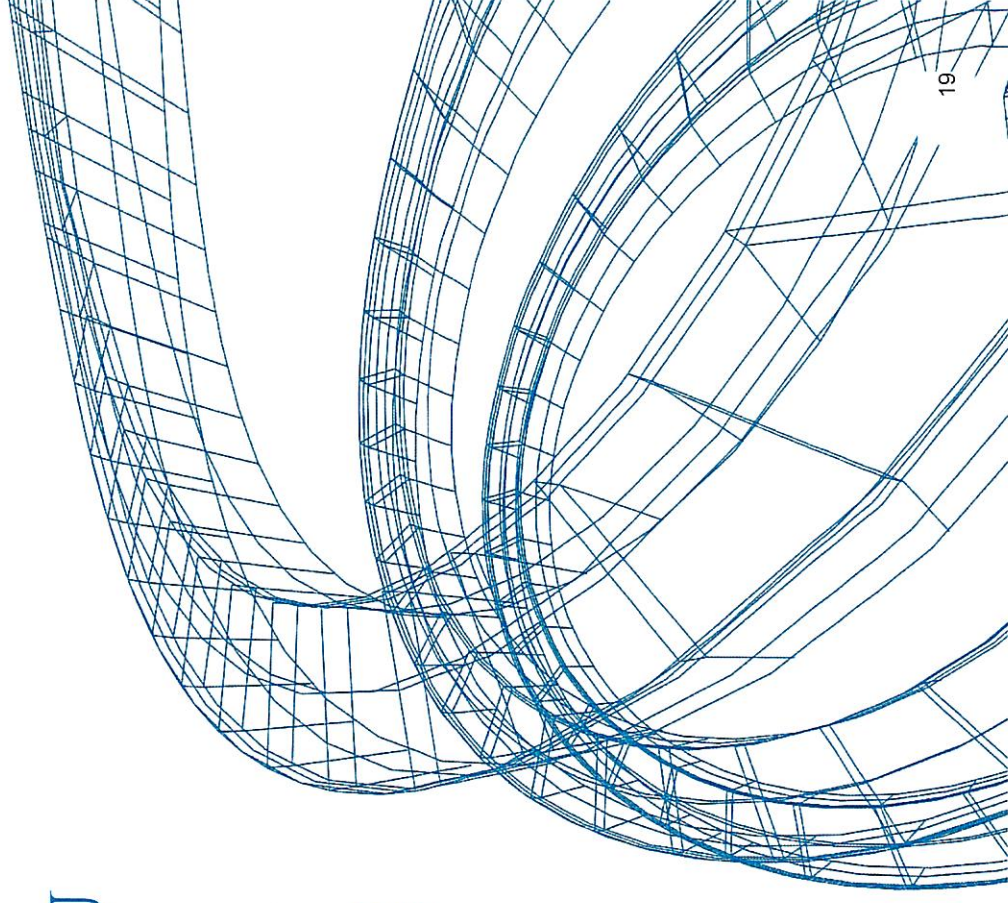
LA SITUATION FINANCIÈRE DU CCAS DE LIMAY

3.1 ORGANISATION DU CCAS ET PRINCIPALES ACTIONS 2025

20

3.2 CFU 2025 PROVISOIRE

25



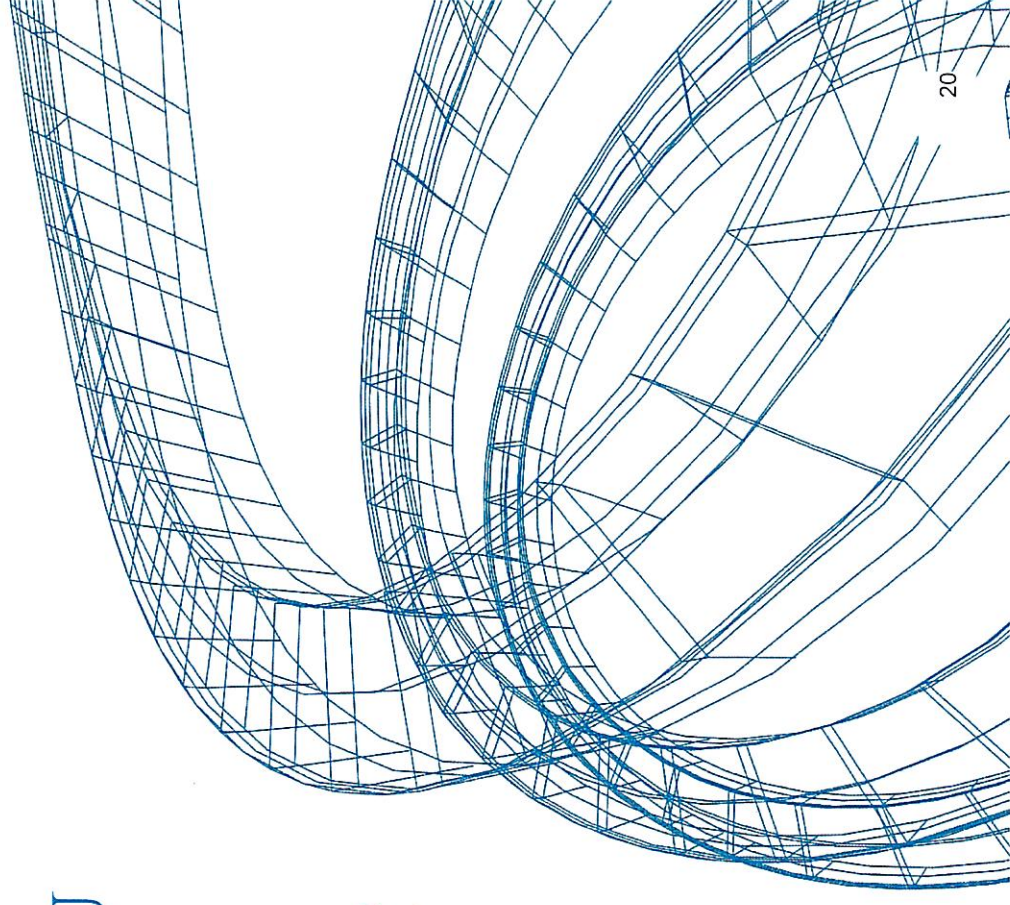
LA SITUATION FINANCIÈRE DU CCAS DE LIMAY

3.1 ORGANISATION DU CCAS ET PRINCIPALES ACTIONS 2025

20

3.2 CPU 2025 PROVISOIRE

20



3.1. ORGANISATION DU CCAS ET PRINCIPALES ACTIONS 2025

Organisation du CCAS

- Le CCAS est un établissement public.
- L'article L.123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles dispose que le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées.
- Le CCAS se mobilise dans les principaux champs suivants :
 - La lutte contre l'exclusion,
 - L'accompagnement des familles en difficulté économique,
 - L'accès aux droits et la domiciliation,
 - La prévention à la perte d'autonomie et l'animation pour les seniors,
 - La prise en charge des seniors à la Résidence Autonomie Jeanne BELFORT,
 - La prise en charge des enfants et jeunes dans le cadre de la Réussite Educative,
 - Le lien social.
- Les différentes actions et services déjà menés par le CCAS :
 - La Maison France Service,
 - Le Point Justice,
 - Domiciliation,
 - Aides sociales légales et facultatives,
 - Suivi individuel,
 - Portage de repas, Télé assistance,
 - Carte de transport,
 - Sorties, Banquet, Goûter, Colis de fin d'année,
 - La Résidence Autonomie « Jeanne BELFORT » (Hébergement et Accompagnement à la perte d'autonomie),
 - Le programme de Réussite Educative, Parentalité.
- Nouveau service mené par le CCAS :
 - Le transport à la demande (depuis juin 2025)

Le CCAS est une institution de proximité essentielle de l'action sociale permettant une action directe, rapide et qualitative en fonction des besoins repérés.

3.1. ORGANISATION DU CCAS ET PRINCIPALES ACTIONS 2025

Principales actions du CCAS en 2025

- Les aides sociales

- Aides sociales légales attribuées :
 - Cartes améthyste : 369
 - 4 dossiers de prise en charge des frais d'hébergement en établissement Personnes Handicapées,
 - 14 dossiers de prise en charge des frais d'hébergement en établissement Personnes Agées,
 - 21 dossiers d'obligations alimentaires,
 - 2 dossiers d'aide à domicile par la CNAV,
 - 28 dossiers SASPA.
- Aides sociales facultatives :
 - Aides alimentaires : 88,
 - Allocations diverses : 35,
 - Vacances solidaires : 10 familles parties pour 26 dossiers ouverts (16 refus ou annulations des séjours proposés),
 - Mutuelle pour tous : 3 permanences au sein de l'hôtel de ville (22/05/2025, 23/10/2025 et 04/12/2025) soit 28 rendez-vous et 62 rendez-vous téléphoniques soit au 31/12/2025 561 personnes protégées (adhérents, conjoints et enfants).

- Le point justice

- Permanences: 449 personnes reçues sur les permanences suivantes :
 - Avocat (procédures civiles et pénales ...),
 - CIDFF (Droit des femmes, lutte contre les violences faites aux femmes),
 - CRAMIF (Invalidité, longue maladie, retraites, assurance maladie ...),
 - CAF,
 - Ecrivain public,
 - Conciliateur de Justice,
 - PIMMS (Point d'information médiation multiservices,
 - Nouvelles voies: Accompagnement des démarches administratives et juridiques,
 - ADIL: Association spécialisée dans le logement: action préventive, délivre du conseil sur les droits et devoirs de chaque partie dans le cadre des règlements amiable de litiges.

3.1. ORGANISATION DU CCAS ET PRINCIPALES ACTIONS 2025

Principales actions du CCAS en 2025

- **La domiciliation**
 - 281 rendez - vous honorés de demande et renouvellement de domiciliation,
 - 36 rendez - vous non honorés,
 - Nombre de demandes en augmentation compte tenu du contexte économique et du désengagement du Conseil Départemental sur les domiciliations pour les familles (hors sortants ASE et primo demandeurs RSA).
- **L'accompagnement social**
 - 163 rendez-vous d'accompagnement social dont 24 non honorés,
 - 68 visites à domicile,
 - 65 Permanences à la résidence autonomie.
- **Les commissions « impayés de loyers » et commissions organisées**
 - 8 CLIL (Commission Locale Impayés de Loyer) avec 3 bailleurs (EH, Logirep, Les Résidences),
 - 5 CSLL (Coordination Sociale liée au Logement),
 - 9 Commissions d'aides sociales.

3.1. ORGANISATION DU CCAS ET PRINCIPALES ACTIONS 2025

- Résidence Autonomie « Jeanne BELFORT »

- 8 entrées et 2 sorties de résidents de la Résidence Autonomie,
- Actions intergénérationnelles au sein de la résidence autonomie: 6 rencontres avec l'école Pauline KERGOMARD sur le thème : les Jeux Olympiques jusqu'en juin 2025,
- 111 animations tout au long de l'année au sein de la résidence (jeux de réflexion, atelier cuisine, jardinage, loto, réveil musculaire...).

- Transport à la demande : Service ouvert depuis Juin 2025 aux Limayens de 60 ans et plus

- Ce service permet aux Limayens n'ayant pas ou plus de moyen de locomotion d'aller à des RDV médicaux, courses... dans un rayon de 15 kms autour de Limay
- Le service a pris une réelle ampleur et est passé de 37 personnes inscrites en juin à 111 personnes en décembre 2025.

- Les actions auprès des seniors

- 2 sorties à la journée soit 87 participants,
- 4 sorties à la ½ journée soit 162 participants,
- Le banquet de printemps : 330 seniors de 70 ans et plus, présents,
- Le goûter d'automne : 153 seniors de 70 ans et plus, présents,
- 773 colis de fin d'année distribués,
- 6 activités lors de la semaine bleue soit 101 seniors sur au moins une activité,
- 1 rencontre avec un apiculteur : 27 participants,
- 1 atelier gestes et mouvements avec la Compagnie des Contraires : 5 seniors,
- 1 pièce de théâtre de prévention sur les directives anticipées : 28 seniors et 18 professionnels divers.

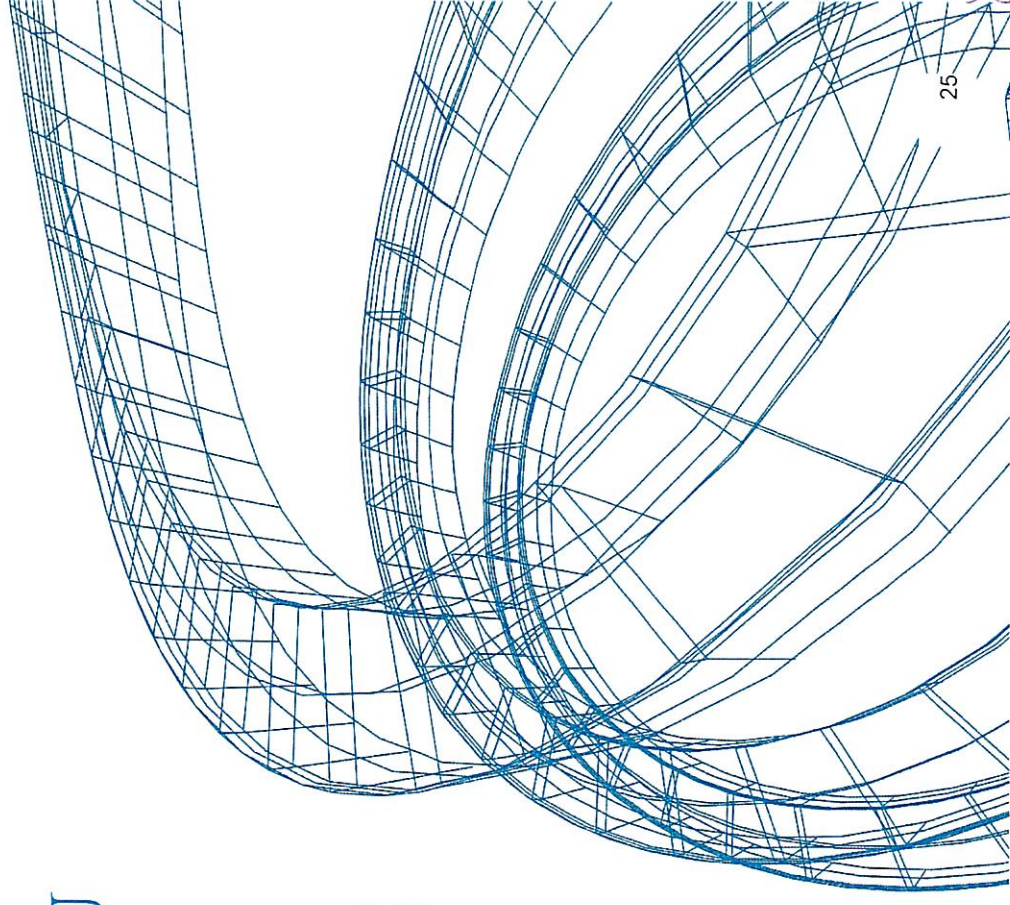
LA SITUATION FINANCIÈRE DU CCAS DE LIMAY

3.1 ORGANISATION DU CCAS ET PRINCIPALES ACTIONS 2025

3.2 CFU 2025 PROVISOIRE

20

25



3.2. CFU 2025 PROVISoire

K€	2023	2024	2025
Dépenses Réelles de fonctionnement (hors charges financières et exceptionnelles)	1 190 k€	1 017 k€	1 081 k€
Recettes Réelles de fonctionnement (hors produits de cession)	931 k€	1 048 k€	1 125 k€
EPARGNE DE GESTION	-259 k€	31 k€	44 k€
Charges financières	k€	k€	k€
EPARGNE BRUTE	-259 k€	31 k€	44 k€
Remboursement en capital	k€	k€	k€
EPARGNE NETTE	-259 k€	31 k€	44 k€
Recettes réelles d'investissement (hors emprunt)	1 k€	5 k€	10 k€
Dépenses d'équipement	46 k€	9 k€	13 k€
Emprunt nouveau	k€	k€	k€
RESULTAT DE L'EXERCICE	-304 k€	26 k€	41 k€
Résultat reporté	494 k€	190 k€	216 k€
SOLDE GLOBAL DE CLOTURE	190 k€	216 k€	258 k€

L'épargne du budget CCAS reste positive en 2025. Les dépenses sont en hausse liées principalement aux dépenses de personnel. Les recettes 2025 sont elles aussi en hausse grâce la subvention du budget général.

L'épargne s'élève en 2025 à 44k€ contre 31k€ en 2024.

Les dépenses d'investissement de l'année 2025 s'élèvent à 13k€.

En 2024, le report d'excédents de 2023 s'élevait à 190k€
En 2025, le report d'excédents de 2024 s'élevait à 216k€

Ainsi en 2026, le report d'excédents de 2025 est aujourd'hui estimé à 258k€.

3.2. CFU 2025 PROVISoire

Dépenses de fonctionnement	CA 2023	CA 2024	CFU 2025	Taux d'évolution 25/24
011 - Charges à caractère général	387 228 €	413 325 €	349 008 €	
012 - Charges de personnel	789 037 €	590 239 €	696 427 €	
65 - Autres charges de gestion courantes	13 883 €	13 271 €	35 324 €	
67 - Charges exceptionnelles	0 €	250 €	0 €	
Déficit fonctionnement n-1	0 €	23 476 €	9 897 €	
TOTAL	1 190 148 €	1 040 560 €	1 090 657 €	4,81%

Recettes de fonctionnement	CA 2023	CA 2024	CFU 2025	Taux d'évolution 25/24
013 - Atténuations de charges	2 541 €	8 059 €	4 103 €	
70 - Produits des services	75 719 €	88 825 €	83 256 €	
74 - Dotations et participations	675 661 €	746 491 €	849 979 €	
75 - Autres recettes de gestion courante	176 972 €	204 232 €	187 362 €	
77 - Produits spécifiques	0 €	270 €	0 €	
Excédent de fonctionnement n-1	245 375 €	0 €	0 €	
TOTAL	1 176 268 €	1 047 877 €	1 124 699 €	7,33%

Dépenses: Amortissements des investisse	9 596 €	17 214 €	15 526 €
Recettes: Amortissements des subvention:	0 €	0 €	0 €
Solde fonctionnement	-23 476 €	-9 897 €	18 516 €

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1,09M€ au titre de l'exercice 2025 selon les estimations de clôture budgétaire prenant en compte un déficit de 10k€ reportés. On constate une hausse des charges de personnel en 2025 (pas de refacturation au budget principal).

Les dépenses liées à la **résidence autonomie** représentent la moitié des dépenses à caractère général: fluides (électricité, eau/assainissement) et location du bâtiment de la résidence.

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à 1,12M€. On constate une hausse importante de la subvention du budget général qui s'élève à 789k€ en 2025.

Les produits des services correspondent aux portages de repas et les autres recettes de gestion courante sont les loyers de la résidence autonomie.

L'année 2025 laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 18,5k€ qui devra être reporté en 2026.

3.2. CFU 2025 PROVISoire

Dépenses d'investissements	CA 2023	CA 2024	CFU 2025
16 - Emprunts et dettes assimilées	436 €	432 €	2 668 €
20 - Immobilisations incorporelles	0 €	336 €	0 €
21 - Immobilisations corporelles	45 679 €	7 514 €	6 751 €
23 - Immobilisations en cours	0 €	1 116 €	3 508 €
TOTAL	46 115 €	9 397 €	12 927 €

Recettes d'investissements	CA 2023	CA 2024	CFU 2025
10 - Dotations, fonds divers (FCTVA)	0 €	4 403 €	7 491 €
13 - Subventions d'investissement	0 €	0 €	0 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 388 €	479 €	2 943 €
Excédents d'investissements n-1	248 657 €	213 526 €	226 224 €
TOTAL	250 045 €	218 407 €	236 658 €

Dépenses: Amortissements des investisse	0 €	0 €	0 €
Recettes: Amortissements des subvention:	9 596 €	17 214 €	15 526 €
Solde d'investissement	213 526 €	226 224 €	239 257 €
Solde de fonctionnement	-23 476 €	-9 897 €	18 516 €
Solde général	190 050 €	216 327 €	257 773 €

Les dépenses d'investissements s'élèvent à 13k€ en 2025 contre 9k€ en 2024.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 239k€ en 2025 contre 218k€ en 2024. On notera que les excédents d'investissements reportés en 2025 s'élèvent à 226k€ et constituent 96% des recettes en 2025.

En additionnant le solde de fonctionnement et d'investissement, les excédents de 2025 s'établissent à 258k€.

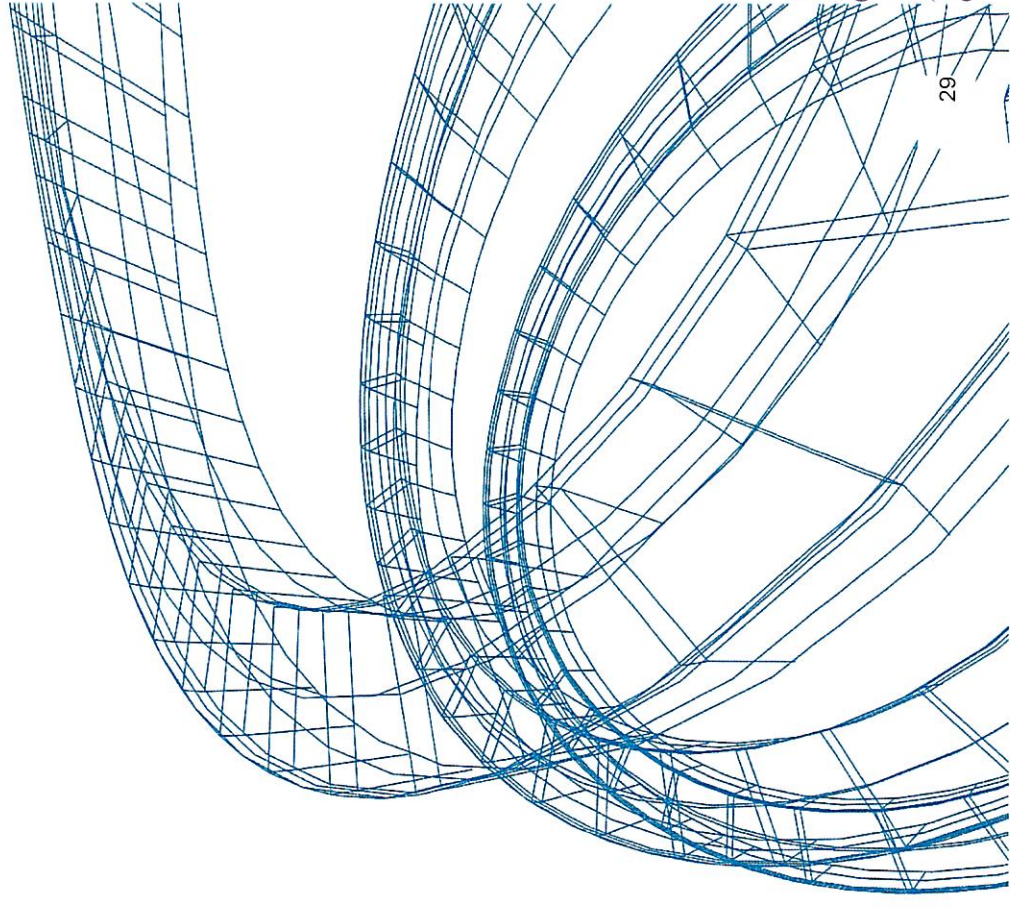
04

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

4.1 LES PRIORITÉS DU BUDGET 2026 DANS UN CONTEXTE
INCERTAIN 30

4.2 LES ORIENTATIONS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 32

4.3 LES ORIENTATIONS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 37



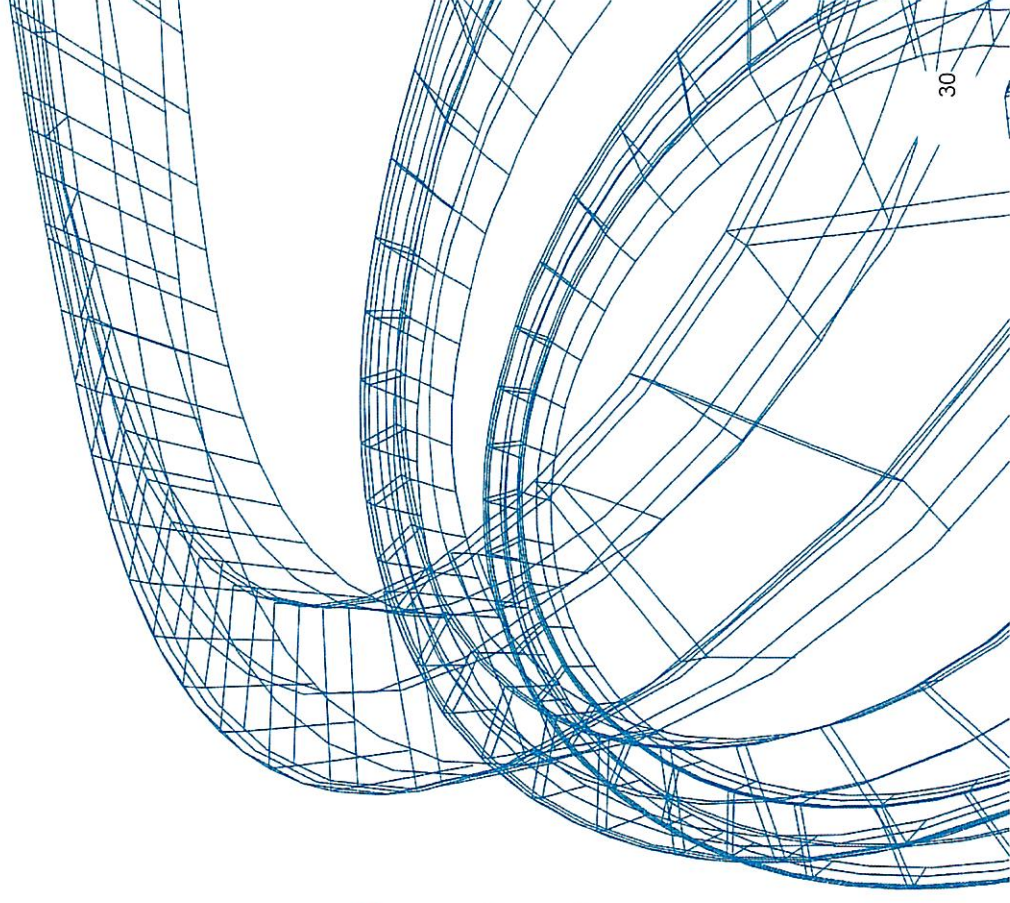
04

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

4.1 LES PRIORITÉS DU BUDGET 2026 DANS UN CONTEXTE
INCERTAIN 30

4.2 LES ORIENTATIONS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 32

4.3 LES ORIENTATIONS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 37



4.1. LES PRIORITÉS DU BUDGET 2026 DANS UN CONTEXTE INCERTAIN

Une mandature 2020-2026 marquée par les crises et l'incertitude budgétaire

Depuis le début de la mandature, le budget du CCAS aura été marqué par une succession de chocs majeurs :

- **la crise sanitaire de 2020-2021**, qui a durablement pesé sur les finances publiques,
- **puis la crise énergétique de 2022-2023**, dans un contexte de fortes tensions d'approvisionnement et de guerre en Ukraine, ayant entraîné une forte hausse des coûts de l'énergie.
- Cette période a également été marquée par une poussée inflationniste exceptionnelle en 2022 et 2023, avant un net ralentissement en 2024 puis en 2025. En France, l'inflation s'est établie à **+0,9 % en moyenne annuelle en 2025**, après +2,0 % en 2024, et elle ressortait encore à **+0,9 % sur un an en février 2026**.

L'année 2026 s'inscrit ainsi dans un environnement moins inflationniste, mais encore fragile. Les tensions géopolitiques demeurent un facteur important d'incertitude, notamment du fait de la guerre en Ukraine et du conflit qui sévit au Moyen-Orient, avec des effets possibles sur les prix de l'énergie, les matières premières et les conditions de financement.

Parallèlement, si la BCE a abaissé ses taux directeurs en 2025 avant de les stabiliser en décembre 2025, le contexte financier reste plus contraint qu'avant le choc inflationniste. Dans ces conditions, la préparation du budget 2026 doit continuer d'intégrer avec prudence l'évolution des charges courantes, le coût des marchés publics et le niveau des taux d'intérêt.

La refacturation de la mise à disposition des agents Ville participant aux actions mises en place par le C.C.A.S. est retirée de l'élaboration du budget pour 2026.

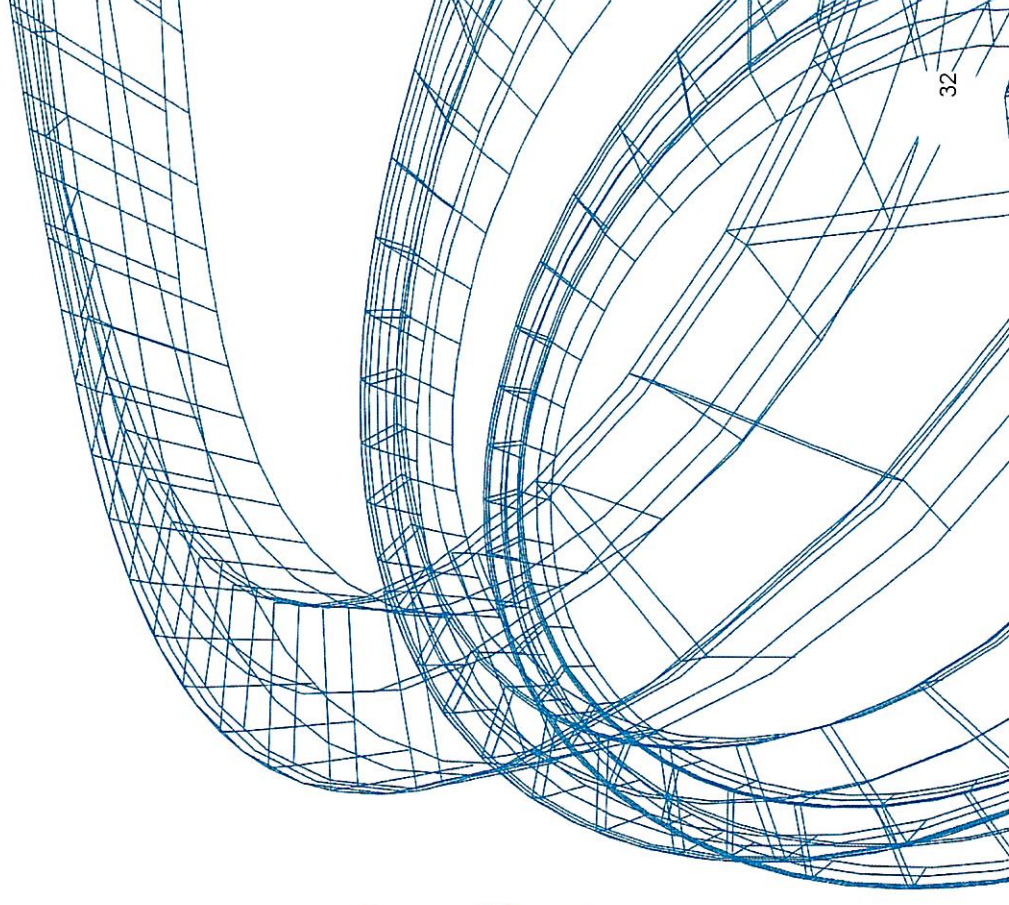
04

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

4.1 LES PRIORITÉS DU BUDGET 2026 DANS UN CONTEXTE
INCERTAIN 30

4.2 LES ORIENTATIONS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 32

4.3 LES ORIENTATIONS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 37

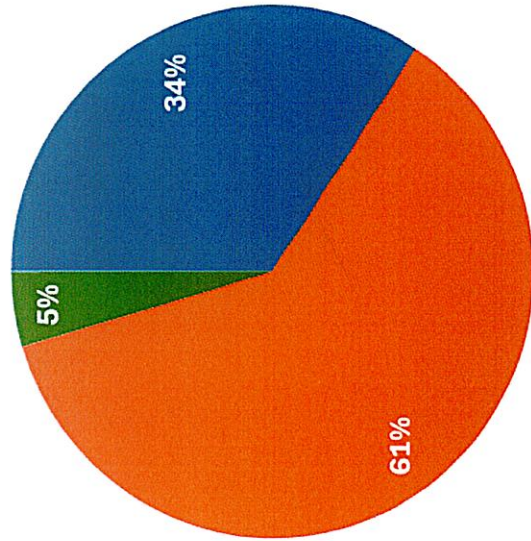


4.2. LES ORIENTATIONS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	CA 2024	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
011 - Charges à caractère général	413 325 €	460 306 €	349 008 €	426 447 €
012 - Charges de personnel	590 239 €	620 972 €	696 427 €	751 905 €
65 - Autres charges de gestion courantes	13 271 €	47 761 €	35 324 €	56 002 €
67 - Charges exceptionnelles	250 €	600 €	0 €	600 €
Déficit fonctionnement n-1	23 476 €	9 897 €	9 897 €	0 €
TOTAL	1 040 560 €	1 139 536 €	1 090 657 €	1 234 954 €

Dépenses de fonctionnement BP 2026



- 011 - Charges à caractère général
- 012 - Charges de personnel
- 65 - Autres charges de gestion courantes
- 67 - Charges exceptionnelles

L'objectif du BP 2026 du CCAS est une nécessaire diminution des dépenses du 011 car la hausse du 012 est nécessaire pour 2026.

Le premier poste de dépenses pour le CCAS de Limay reste le personnel à plus de 61%.

Les charges à caractère général pour 34% sont proposées en légère diminution vis-à-vis du BP 2025, notamment via la diminution d'achats de prestations de services

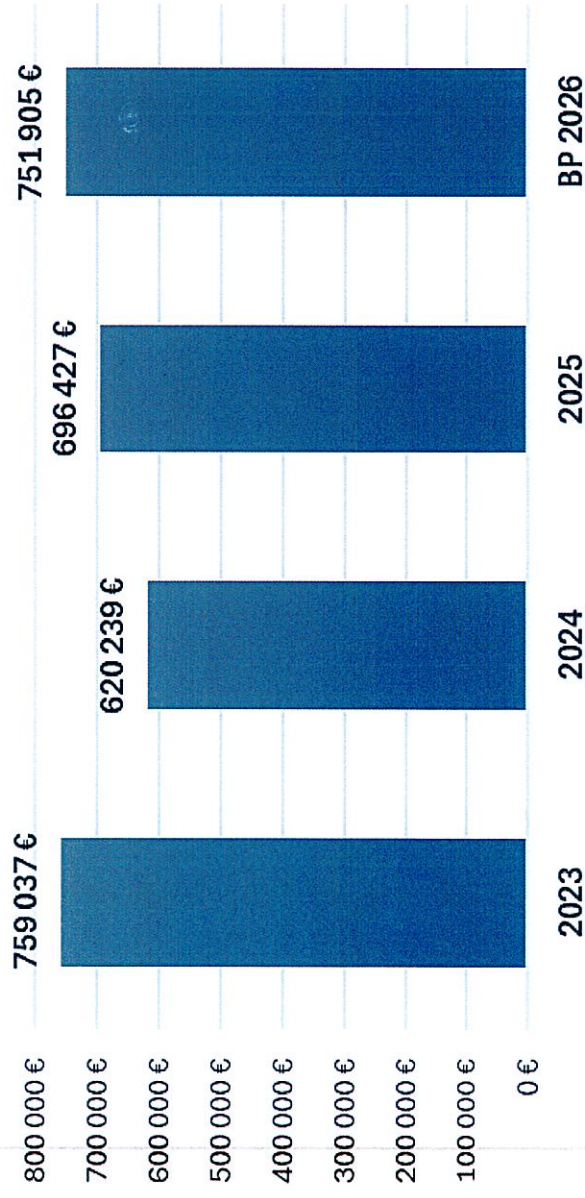
Les charges de gestion courante restent stables.

Attention, à l'heure où nous rédigeons ce ROB, la clôture budgétaire est encore en cours et est susceptible de venir modifier les éléments du BP 2025

4.2. LES ORIENTATIONS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

FOCUS PERSONNEL

Evolution des dépenses de personnel



Services	Temps complet	Temps non complet	Total Général
Direction de la solidarité CCAS	3	3	3
Réussite éducative	2	2	2
Pôle social / Logement / Accès aux droits	3	3	3
Séniors	6	2	8
Total général	14	2	16

4.2. LES ORIENTATIONS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

FOCUS PERSONNEL

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le temps de travail annuel est de 1 607 heures.
On constate 2 temps complets supplémentaires sur 2025.

Répartition par catégories : Titulaires Stagiaires Contractuels

Catégorie	Féminin	Masculin	Total général
A	2		2
C	12	2	14
Total général	14	2	16

Catégorie d'âge	Féminin	Masculin	Total général
35 à 39 ans	1		1
40 à 44 ans	1	1	2
45 à 49 ans	3	1	4
50 à 54 ans	3		3
55 à 59 ans	3		3
60 ans et +	3		3
Total général	14	2	16

Grands volumes de la masse salariale Titulaires, stagiaires, contractuels

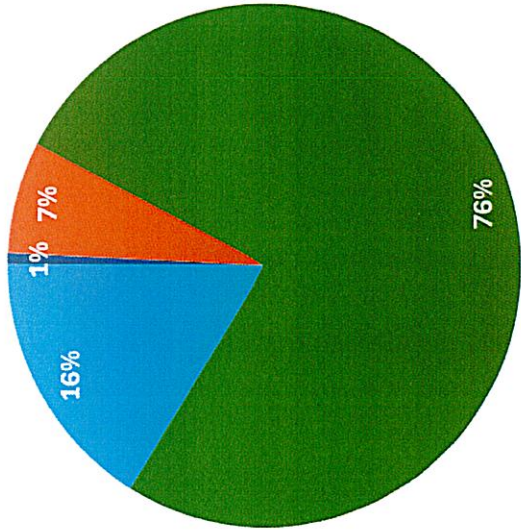
Traitement de base	N.B.I.	Régime indemnitaire	Indemnité de résidence
332 236	8 070	40 584	10 420

4.2. LES ORIENTATIONS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement		CA 2024	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
013 - Atténuations de charges		8 059 €	9 500 €	4 103 €	9 000 €
70 - Produits des services		88 825 €	93 000 €	83 256 €	85 200 €
74 - Dotations et participations		746 491 €	833 422 €	849 979 €	939 138 €
75 - Autres recettes de gestion courante		204 232 €	219 000 €	187 362 €	200 100 €
77 - Produits spécifiques		270 €	1 000 €	0 €	0 €
Excédent de fonctionnement n-1		0 €	0 €	0 €	18 516 €
TOTAL		1 047 877 €	1 155 922 €	1 124 699 €	1 251 954 €

Recettes de fonctionnement BP 2026



- 013 - Atténuations de charges
- 70 - Produits des services
- 74 - Dotations et participations
- 75 - Autres recettes de gestion courante
- 77 - Produits spécifiques

Les recettes de fonctionnement sont en augmentation, portées par une hausse de la subvention de la ville.

Le premier poste de recettes pour le CCAS est à 76% les subventions de l'Etat et de la ville. Comme précisé, le désengagement progressif en particulier du Département nécessite une augmentation de la subvention de la ville de 165k€ pour atteindre 765k€.

Les autres recettes de gestion courante représentent 16% des recettes de fonctionnement et sont composées des recettes immobilières liées à la résidence autonomie.

Les produits des services représentent 7% des recettes de fonctionnement du CCAS et sont liées au portage de repas.

Attention, à l'heure où nous rédigeons ce ROB, la clôture budgétaire est encore en cours et est susceptible de venir modifier les éléments du BP 2025

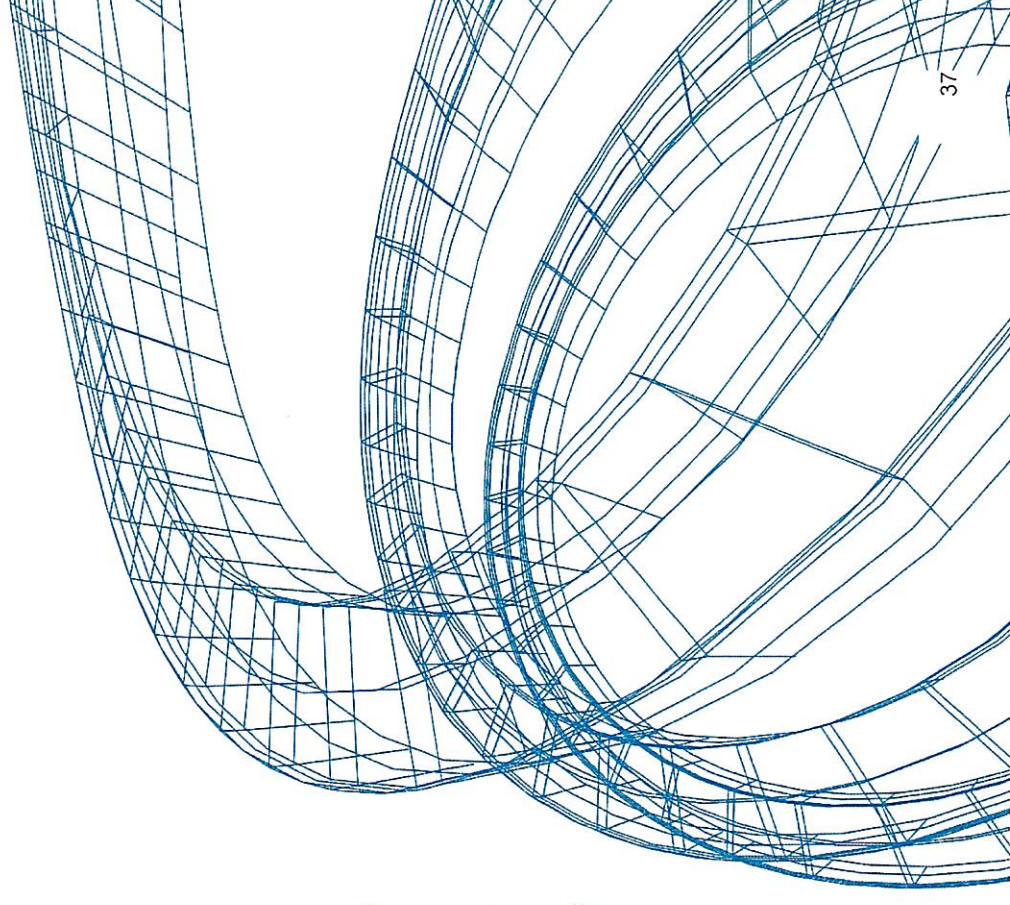
04

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

4.1 LES PRIORITÉS DU BUDGET 2026 DANS UN CONTEXTE
INCERTAIN 30

4.2 LES ORIENTATIONS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 32

4.3 LES ORIENTATIONS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 37



4.3. LES ORIENTATIONS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses et recettes d'investissement

Dépenses d'investissements	CA 2024	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
16 - Emprunts et dettes assimilées	432 €	2 000 €	2 668 €	2 990 €
20 - Immobilisations incorporelles	336 €	66 450 €	0 €	0 €
21 - Immobilisations corporelles	7 514 €	42 580 €	6 751 €	122 000 €
23 - Immobilisations en cours	1 116 €	133 580 €	3 508 €	135 267 €
TOTAL	9 397 €	244 610 €	12 927 €	260 257 €

Recettes réelles d'investissements	CA 2024	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
10 - Dotations, fonds divers (FCTVA)	4 403 €	0 €	7 491 €	2 000 €
13 - Subventions d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	479 €	2 000 €	2 943 €	2 000 €
Excédents d'investissements n-1	213 526 €	226 224 €	226 224 €	239 257 €
TOTAL	218 407 €	228 224 €	236 658 €	243 257 €

Dépenses: Amortissements des investisseme	0 €	0 €	0 €	0 €
Recettes: Amortissements des subventions	17 214 €	16 386 €	15 526 €	17 000 €
Solde d'investissement	226 224 €	0 €	239 257 €	0 €
Solde de fonctionnement	-9 897 €	0 €	18 516 €	0 €
Solde général	216 327 €	0 €	257 773 €	0 €

Le montant des dépenses d'investissement prévu au BP 2026 est légèrement supérieur au BP 2025 de près de 15k€.

L'augmentation constante des recettes d'investissement est liée mécaniquement au report des résultats N-1 et à des investissements maîtrisés. Le budget est ainsi équilibré,

Les principaux investissements prévus en 2026 sont les suivants:

- Opérations de maintenance sur la résidence autonomie et autres aménagements divers
- Achats de mobiliers et de matériel informatique
- Achat d'un véhicule